

EXTRAIT du procès-verbal de la séance du **CONSEIL COMMUNAL** du
21 septembre 2020

Présents: M. ISTASSE, Bourgmestre;

M. AYDIN, Président du C.P.A.S. sortant;

Mme CORTISSE, Présidente;

Mmes et MM. BREUWER, TARGNION, NYSSSEN, DEGEY, BEN ACHOUR, LAMBERT, PIRON, OZER, ORBAN, BERRENDORF, DENIS, NAJI, DARRAJI, SCHROUBEN, LUKOKI, CHEFNEUX, SCHONBRODT, EL HAJJAJI, LOFFET, MAHU, ~~THOMAS~~, BASAULA NANGI, FALZONE, MARECHAL, GALLASS, BELLY, STOFFELS, COTRENA COTRENA, SMEETS, ROUDELET, JORIS, MAGIS, VAN BOSSCHE, DELTOUR, Conseiller(ère)s;

~~M. DEMOLIN, Directeur général.~~ Mme KNUBBEN, Directrice générale f.f.

SEANCE PUBLIQUE

N° 11.- COLLEGE COMMUNAL - Validation des pouvoirs et prestation de serment des Echevins - Prise d'acte.

LE CONSEIL,

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, notamment ses articles L1122-15, L 1122-30, L1123-8, L1123-14 et L1126-1;

Vu ses délibérations de ce jour :

- adoptant la motion de méfiance constructive mixte faisant office de nouveau Pacte de Majorité, à l'égard de l'ensemble du Collège communal ainsi qu'à l'égard de la Bourgmestre, du Président du C.P.A.S. et d'une Echevine, proposée par les Groupes P.S., M.R., N.V. et C.D.H., dans laquelle M. ISTASSE Jean-François, Conseiller communal, est désigné en qualité de Bourgmestre;
- entendant la prestation de serment de M. ISTASSE Jean-François et l'installant dans les fonctions de Bourgmestre;

Considérant que la motion de méfiance constructive mixte faisant office de nouveau Pacte de majorité désigne les Conseillers communaux ci-dessous en qualité d'Echevin(e) :

- 1er Echevin: M. DEGEY Maxime (M.R.);
- 2ème Echevine : Mme OZER Cécile (C.D.H.);
- 3ème Echevin : M. CHEFNEUX Jean-François (N.V.);
- 4ème Echevine : Mme LAMBERT Sophie (P.S.);
- 5ème Echevin : M. BREUWER Freddy (M.R.);
- 6ème Echevine : Mme BELLY Sylvia (P.S.);
- 7ème Echevin : M. LUKOKI Konda Antoine (P.S.);

Considérant, dès lors, qu'il y a lieu de vérifier les pouvoirs et d'entendre la prestation de serment des Echevin(e)s désignés dans la motion de méfiance collective faisant office de nouveau Pacte de Majorité;

Considérant que chacun d'entre eux atteste, par les documents joints au dossier, ne pas tomber dans un des cas d'incompatibilité visé à l'article L1125-2 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation;

Vu la décision du Collège communal du 10 septembre 2020;

Attendu que le dossier a été communiqué à la Section de Mme TARGNION, Bourgmestre, en sa séance du 17 septembre 2020;

Considérant donc que rien ne s'oppose à la validation de leurs pouvoirs en qualité d'Echevin(e);

DECLARE

que les pouvoirs de Mmes et MM. DEGEY Maxime, OZER Cécile, CHEFNEUX Jean-François, LAMBERT Sophie, BREUWER Freddy, BELLY Sylvia et LUKOKI Konda Antoine en qualité de membre du Collège communal sont validés;

ENTEND :

- Mme la Présidente inviter les précités à prêter le serment requis, conformément à l'article L1126-1 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, leur rappeler la formule "Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux Lois du Peuple belge", et les inviter à signer la prestation de serment ci-annexée;
- Mmes et MM. DEGEY Maxime, OZER Cécile, CHEFNEUX Jean-François, LAMBERT Sophie, BREUWER Freddy, BELLY Sylvia et LUKOKI Konda Antoine prêter successivement serment, dans l'ordre fixé par leur rang dans la motion de méfiance constructive mixte, faisant office de nouveau Pacte de Majorité, conformément à l'article L1123-8, § 3, in fine du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation;
- Mme la Présidente donner acte aux Echevins de leur prestation de serment et les déclarer installés dans leurs fonctions.

La présente délibération sera transmise au S.P.W.-D.G.O.5 et aux intéressés.

PAR LE CONSEIL :

La Directrice générale f.f.,

Le Bourgmestre,

M. KNUBBEN

J.F. ISTASSE



VERVIERS

SECRETARIAT

N° 0522/3

PRESTATION DE SERMENT

Conformément à l'article L1122-15 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, ce jour, vingt-et-un septembre deux mille vingt, par devant Nous, CORTISSE Stéphanie, Présidente du Conseil communal, ont comparu en séance publique du Conseil communal :

Mesdames et Messieurs DEGEY Maxime, OZER Cécile, CHEFNEUX Jean-François, LAMBERT Sophie, BREUWER Freddy, BELLY Sylvia et LUKOKI Konda Antoine,

Conseillers communaux, désignés en qualité d'Echevin(e) par la motion de méfiance constructive mixte faisant office de nouveau Pacte de Majorité, déposée par les Groupes P.S, M.R., N.V. et C.D.H. lesquels ont prêté le serment suivant, prescrit à l'article L1126-1 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation : "*Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux Lois du Peuple belge*".

De quoi, Nous avons dressé acte que les intéressés ont signé avec Nous.

Les comparants :

Signatures

DEGEY Maxime

OZER Cécile

CHEFNEUX Jean-François

LAMBERT Sophie

BREUWER Freddy

BELLY Sylvia

LUKOKI Konda Antoine

La Présidente,


S. CORTISSE